

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

ASSEMBLÉE DU 7 SEPTEMBRE 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Fortierville, séance du 7 septembre 2021, tenue à la salle municipale de Fortierville, située au 198A rue de la Fabrique, sous la présidence de madame Julie Pressé, mairesse, à laquelle séance sont présents les conseillers suivants :

Messieurs Marc Lemay, Michel Fortier, Yannick Pressé, Éric Guillot, Sébastien Laplante, tous formant quorum.

Absence : James Kingston

Assiste également à cette séance : madame Annie Jacques, directrice générale et secrétaire-trésorière.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après la vérification du quorum,

RÉSOLUTION # 225-09-2021

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Fortier et accepté à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit ouverte à 19h30.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame Julie Pressé, mairesse, fait la lecture de l'ordre du jour :

RÉSOLUTION # 226-09-2021

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Sébastien Laplante et accepté à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté comme suit, et que les "affaires nouvelles" restent ouvertes.

1. Présence et vérification du quorum
2. Ouverture de la séance
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Approbation des procès-verbaux antérieurs
5. Comptes à payer
6. Liste des revenus
7. Dépenses à approuver
 - a) Entretien de la génératrice à l'aqueduc
 - b) Formation sur le nouveau règlement REAFIE
 - c) Réforme cadastrale – corrections à apporter
 - d) Accompagnement stratégique pour la collecte des matières résiduelles
 - e) Poteaux pour l'éclairage solaire de la piste cyclable
8. Demandes
 - a) Appui à la Réserve mondiale de la biosphère du lac St-Pierre
9. Affaires courantes
 - a) Offre d'achat pour le terrain 1750-61-5630
 - b) Programmation de travaux de la TECQ
 - c) Appui au FQMDSS pour la décentralisation du système de santé
 - d) Piste de ski de fond – entente avec les propriétaires de terrains
 - e) Besoins au niveau des services de garde pour l'enfance
10. Suivi de dossiers
 - a) Compteurs d'eau
 - b) Personne désignée pour l'application du règlement #2021-06-186

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

(règlement sur la gestion des matières résiduelles)

- c) Programme d'aide à la voirie locale – volet Projets particuliers d'amélioration (fin des travaux)

11. Règlements
12. Comités et MRC
 - a) Élections 2021
13. Affaires nouvelles
Prix Jean-Marie Moreau
14. Période de questions
15. Levée de l'assemblée

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL ANTÉRIEUR

RÉSOLUTION # 227-09-2021

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Guillot et accepté à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal du 16 août 2021 avec dispense de lecture.

5. COMPTES À PAYER

RÉSOLUTION # 228-09-2021

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Fortier et accepté à l'unanimité des conseillers présents d'accepter :

1. Les déboursés des chèques # 1234 à # 1236 pour la somme de 105 815.18 \$.
2. Les comptes à payer des chèques # 1237 à # 1244 pour la somme de 87 344.48 \$.
3. Les comptes à payer des dépôts directs # 501469 à # 501490 pour la somme de 93 946.37 \$.
4. Les prélèvements automatiques pour la somme de 16 158.57 \$.
5. Le total des salaires bruts pour le mois d'août 2021 pour la somme de 16 949.62 \$.

6. LISTE DES REVENUS

Description	Montant
Revenus taxes municipales	9 836.32 \$
Location vestiaire	200.00 \$
Subvention Desjardins Skatepark	5 000.00 \$
Compensation réseau local routier	173 829.00 \$
Subvention recyc-Québec	26 987.91 \$
Dividendes Groupement Agro-Forestier	25.00 \$
Location salle municipale	225.00 \$
Location chalet des Loisirs	60.00 \$
Location bureau poste	150.00 \$
Remboursement Gaudreau (fin de contrat)	9 089.01 \$
Vente terrain rue Assomption	6 898.50 \$
Permis rénovations	120.00 \$

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

Remboursement assurances FQM	504.67 \$
Remboursement TPS	19 388.16 \$
Remboursement TVQ	19 365.78 \$
Député Plamondon (projet cour du foyer)	500.00 \$
Articles municipaux (photocopies, test eau,vieux fer etc.)	458.88 \$
Total	272 638.23 \$

7. DÉPENSES À APPROUVER

a) Entretien de la génératrice à l'aqueduc

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite mandater un spécialiste pour l'entretien annuel de la génératrice de l'aqueduc;

RÉSOLUTION # 229-09-2021

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Guillot et résolu à l'unanimité des conseillers présents de désigner la firme Drumco pour l'entretien annuel de la génératrice de l'aqueduc au coût de 591 \$ par année pour les années 2022, 2023 et 2024.

b) Formation sur le nouveau règlement REAFIE

CONSIDÉRANT le nouveau règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement pourrait avoir des conséquences sur le travail de l'inspecteur municipal, comme par exemple pour le remplacement de certains ponceaux;

CONSIDÉRANT QU'une formation par vidéoconférence sera offerte le 30 septembre à cet effet;

RÉSOLUTION # 230-09-2021

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Marc Lemay et résolu à l'unanimité des conseillers présents de permettre à l'inspecteur municipal de suivre la formation sur le REAFIE au coût de 40.00 \$ plus les taxes.

c) Réforme cadastrale – corrections à apporter

CONSIDÉRANT QUE la réforme cadastrale est complétée sur le territoire de Fortierville;

CONSIDÉRANT QUE des correctifs doivent être apportés sur deux propriétés concernant d'anciens chemins municipaux qui n'ont pas été fermés et dont la propriété incombe encore aujourd'hui à la municipalité;

RÉSOLUTION # 231-09-2021

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Guillot et résolu à l'unanimité des conseillers présents de désigner les firmes suivantes pour corriger la situation dans le rang St-Sauveur et dans la Vesse bleue :

- Groupe Châteauneuf arpenteurs-géomètres pour la description technique et l'immatriculation cadastral des deux propriétés au coût de 2582.00 \$ plus les taxes.

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

- Notaire Provencher et Blanchette pour le contrat notarié afin que ces propriétés soient vendues aux propriétaires des terrains, soit Sylvain Habel pour le terrain du rang St-Sauveur et Ferme Lember pour le terrain de la Vesse bleue. Madame Julie Pressé, mairesse, et madame Annie Jacques, directrice générale, sont désignées pour la signature du contrat notarié.

d) Accompagnement stratégique pour la collecte des matières résiduelles

CONSIDÉRANT QUE plusieurs démarches ont été réalisées au cours des deux dernières années avec la firme Chamard concernant l'accompagnement stratégique pour la collecte des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE c'est la municipalité de Parisville qui chapeautait le projet;

CONSIDÉRANT QUE les 9 municipalités faisant partie de l'entente pour les matières résiduelles ont bénéficié d'une aide financière du gouvernement pour la coopération municipale;

RÉSOLUTION # 232-09-2021

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Yannick Pressé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acquitter la facture de la municipalité de Parisville au montant de 3 708.19 \$. Cette dépense sera prise à même le surplus accumulé non affecté.

e) Poteaux pour l'éclairage solaire de la piste cyclable

Ce point est reporté.

8. DEMANDES

a) Appui à la Réserve mondiale de la biosphère du lac St-Pierre

CONSIDÉRANT QUE le Comité Zip du lac St-Pierre a comme mandat de désigner le statut de Réserve mondiale de la Biosphère du lac Saint-Pierre auprès de l'UNESCO pour les 10 ans à venir;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal croit que le territoire de la Réserve mondiale de la Biosphère du lac St-Pierre possède toutes les ressources requises pour remplir les trois fonctions (conservation, développement durable et appui logistique) liées au développement durable établies par l'UNESCO;

RÉSOLUTION # 233-092021

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Marc Lemay et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer le Comité ZIP du lac St-Pierre dans son mandat pour la désignation de statue de Réserve mondiale de la Biosphère du lac St-Pierre auprès de l'UNESCO pour les 10 ans à venir.

La municipalité de Fortierville offre sa collaboration et sa participation au Comité ZIP dans le cadre des projets de la Réserve de la Biosphère du lac St-Pierre, mais également un support professionnel, technique et politique d'une valeur de 1 000 \$.

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

10. AFFAIRES COURANTES

a) Offre d'achat pour le terrain 1750-61-5630

ATTENDU l'offre d'achat déposée par monsieur Yvan Tousignant pour le terrain portant le numéro de lot P-688-11 (matricule 1750-61-5630) au montant de 5 500 \$ plus taxes le 17 août 2021;

ATTENDU QUE monsieur Tousignant souhaite construire une résidence unifamiliale sur cette propriété de 1 058.2 mètres carrés;

RÉSOLUTION # 234-09-2021

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Yannick Pressé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre d'achat de M. Yvan Tousignant pour le terrain # P-688-11 de l'avenue du Foyer au prix de 5 500 \$ plus taxes. Les conditions suivantes devront être respectées :

- L'acheteur doit bâtir, sur le terrain # P-688-11, une résidence en conformité au règlement d'urbanisme de la municipalité en vigueur et ce, d'ici au 31 décembre 2024. Le bâtiment, au 31 décembre 2024, devra être habitable et devra être porté au rôle d'évaluation pour être taxé par la municipalité;
- À défaut que la maison soit construite au 31 décembre 2024, la municipalité sera autorisée à imposer annuellement, par facturation au comptoir, un montant équivalent à la moyenne des taxes des bâtiments de la rue de Foyer. La somme due portera intérêt au taux des taxes foncières impayées après 30 jours où le montant sera dû. S'il y a vente de la propriété, la clause de compensation annuelle se verra reconduite tant que la construction ne sera pas terminée;
- En cas de vente de la propriété, le délai prescrit pour bâtir est toujours valide et se poursuit. Par exemple, si le lot P-688-11 est vendu un (1) an après l'acquisition, le nouveau propriétaire disposera seulement du délai restant (soit le 31 décembre 2024 maximum) pour y construire sa résidence;
- Le montant de la vente du terrain inclut tous les frais relatifs à l'installation des services de l'eau, des égouts et du pluvial. Aucuns frais supplémentaires ne seront chargés pour le développement de la future rue;
- Les frais relatifs à l'acte notarié ainsi que le choix du notaire sont sous la responsabilité de l'acheteur;
- Madame Julie Pressé, mairesse, et madame Annie Jacques, directrice générale, sont mandatées pour la signature de tous les documents relatifs à la vente de cette propriété.

b) Programmation de travaux de la TECQ

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation

RÉSOLUTION # 235-09-2021

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Marc Lemay et résolu à l'unanimité des conseillers présents que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 5 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 5 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

c) Appui au FQMDSS pour la décentralisation du système de santé

CONSIDÉRANT QUE la centralisation des soins de santé a rendu le système rigide et lent;

CONSIDÉRANT QUE les effets de la centralisation se font sentir sur l'accessibilité aux soins de santé de proximité et locaux;

CONSIDÉRANT QUE 750 médecins de toutes les régions du Québec se sont mobilisés pour demander la décentralisation de notre système de santé;

CONSIDÉRANT QUE toutes ces démarches visent à établir les bases d'une gouvernance locale solide et efficiente qui va donner accès, en région, à l'ensemble des soins médicaux de base sans aucune discrimination;

CONSIDÉRANT QUE ces 750 médecins ont transmis au ministre de la Santé et des services sociaux 4 recommandations peu coûteuses, simples et rapides à mettre en place, soit :

- Le rétablissement d'un poste d'administrateur décisionnel local pour chaque centre hospitalier de soins;
- Le rétablissement d'un poste décisionnel de directeur des services professionnels (DSP) local pour chaque centre hospitalier;

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

- Le rétablissement d'un conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) local pour chaque centre hospitalier;
- Le rétablissement d'une Table des chefs locale réunissant tous les chefs de département d'un centre hospitalier.

CONSIDÉRANT QUE la gestion de la crise sanitaire actuelle nécessite une flexibilité et une réactivité qui manque à notre système de santé centralisé;

RÉSOLUTION # 236-09-2021

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Guillot et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- Que la municipalité de Fortierville appuie le Regroupement québécois des médecins pour la décentralisation du système de santé (RQMDSS) afin de demander au gouvernement du Québec de procéder à la décentralisation des soins de santé en région;
- Que la municipalité de Fortierville appuie les 4 recommandations émises par ces derniers et transmise au ministre de la Santé et des services sociaux;
- Que la municipalité de Fortierville demande au gouvernement du Québec d'étudier sérieusement ces recommandations et d'y donner suite.
- Qu'une copie de cette résolution soit acheminée à la MRC de Bécancour ainsi qu'à toutes ses municipalités.

d) Piste de ski de fond – entente avec les propriétaires de terrains

ATTENDU QUE la municipalité possède une piste de ski de fond qui se trouve en majeure partie sur ses terres, mais qui sillonne également sur quelques propriétés privées appartenant à des citoyens;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite signer une entente sous seing privé avec ces propriétaires, afin de clarifier les devoirs et responsabilités de chacune des parties;

RÉSOLUTION # 237-09-2021

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Yannick Pressé et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à la signature d'une entente pour la piste de ski de fond avec les propriétaires privés. La directrice générale, madame Annie Jacques, est désignée pour la signature des ententes.

e) Besoins au niveau des services de garde pour l'enfance

ATTENDU QUE les services de garde éducatifs à l'enfance font partie des services de proximité essentiels qui contribuent à une occupation dynamique du territoire, partout au Québec;

ATTENDU QUE, de l'aveu même du gouvernement, 51 000 enfants inscrits à la liste d'attente ne trouvent pas de place dans les services de garde éducatifs;

ATTENDU QUE plusieurs familles de la MRC de Bécancour, et également de la municipalité de Fortierville, souffrent de ce déficit de places en service de garde et doivent souvent faire d'innombrables concessions qui viennent troubler leur quotidien (attente d'une place et difficulté à retourner sur le marché du travail, des enfants d'une même famille qui n'ont pas de place à la même garderie, etc.)

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

ATTENDU QUE la présence de services de garde éducatifs dans une communauté constitue un indice de la qualité de vie et un levier d'attractivité et de rétention des jeunes familles;

ATTENDU QUE les services de garde éducatifs participent au développement d'un sentiment d'appartenance des citoyennes et des citoyens envers leur communauté;

ATTENDU QUE les services de garde éducatifs sont essentiels pour assurer la relance et le maintien de l'économie sur tout le territoire du Québec;

ATTENDU QUE les besoins, déjà criants avant la pandémie, ont été d'autant plus exacerbés par celle-ci et que la liste d'attente ne cesse de s'allonger;

ATTENDU QUE les municipalités ont pour mission d'assurer le bien-être et la sécurité de leurs citoyennes et de leurs citoyens ainsi que la vitalité de leur communauté;

ATTENDU QUE les municipalités peuvent, dans les limites de leurs compétences, intervenir afin de planifier l'implantation, l'intégration et la mise en œuvre des services de garde sur leur territoire;

ATTENDU le décrochage massif des responsables en services de garde en milieu familial au cours des dernières années;

ATTENDU la baisse significative des inscriptions à la technique d'éducation à l'enfance par les étudiants;

ATTENDU le mémoire intitulé « Municipalité et service de garde, un plus pour les familles » déposé au gouvernement par l'organisme Espace muni;

RÉSOLUTION # 238-09-2021

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- De signifier au ministère de la Famille le manque de places en garderie dans notre région ainsi que les besoins criants des familles;
- De demander au ministère d'étudier et d'appliquer les recommandations déposées dans le mémoire d'Espace Muni, soit :
 - Un processus d'octroi de places plus agile, flexible et rapide;
 - Un réseau de services de garde éducatifs à l'enfance pouvant être déployé dans tous les types de municipalité;
 - Un réseau de services de garde éducatifs à l'enfance ancré dans sa communauté;
 - Une reconnaissance de l'expertise et des connaissances terrain des municipalités dans le développement du réseau;
 - Un meilleur accès aux services de garde éducatifs à l'enfance pour les enfants à besoins particuliers pour des milieux de vie inclusifs;
- D'acheminer une copie de cette résolution à la MRC de Bécancour et au service de garde Chez moi chez toi.

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

10. SUIVI DE DOSSIERS

a) **Compteurs d'eau**

ATTENDU QUE dans le cadre du Programme d'économie d'eau potable, les municipalités doivent s'assurer que les bâtiments non-résidentiels de la municipalité soient munis d'un compteur d'eau d'ici la fin de l'année 2023;

ATTENDU QU'un règlement sur les compteurs d'eau a été adopté;

ATTENDU QU'un budget de 950 \$ avait été prévu en 2021 pour faire l'achat d'équipements à ce sujet;

RÉSOLUTION # 239-09-2021

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'achat d'un fusil-lecteur au montant de 700 \$ plus les taxes chez les Compteurs Lecomte. Trois compteurs seront également achetés et installés dans les bâtiments municipaux.

b) **Personne désignée pour l'application du règlement #2021-06-186 (règlement sur la gestion des matières résiduelles)**

ATTENDU le règlement # 2021-06-186 portant sur la gestion des matières résiduelles;

ATTENDU QUE la municipalité doit nommer une personne pour veiller à l'exécution et à l'application du règlement;

RÉSOLUTION # 240-09-2021

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Yannick Pressé et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer l'inspecteur municipal ou son adjoint pour l'exécution et l'application du règlement #2021-06-186 portant sur la gestion des matières résiduelles, ainsi que pour la délivrance des constats d'infraction.

c) **Programme d'aide à la voirie locale – volet Projets particuliers d'amélioration (fin des travaux)**

ATTENDU QUE la municipalité de Fortierville a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2021** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

RÉSOLUTION # 241-09-2021

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Sébastien Laplante et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la municipalité de Fortierville approuve les dépenses d'un montant de 14 240 \$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

11. RÉGLEMENTS

Aucun règlement.

12. COMITÉS ET MRC

a) Élections 2021

La mairesse remercie tous les élus pour le mandat 2017-2021 et les projets réalisés. Tous les sièges seront en élection pour les élections municipales du 7 novembre.

La majorité des élus souhaitent solliciter un nouveau mandat. Cependant, le conseiller au poste # 5, monsieur Sébastien Laplante, a annoncé qu'il quitterait la politique municipale. La mairesse le remercie sincèrement pour son implication, particulièrement au niveau de conseil d'administration de l'OMH au Cœur-du-Québec.

13. AFFAIRES NOUVELLES

b) Prix Jean-Marie Moreau

La mairesse informe le conseil qu'elle sera en nomination pour le prix Jean-Marie Moreau au congrès de la FQM à la fin de mois de septembre. Le conseil la félicite.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION # 242-09-2021

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Guillot et accepté à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 20h00.

Julie Pressé, mairesse

Annie Jacques, d.g. et secr.trés.

« Je, Julie Pressé, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code Municipal* ».